

Lyon le 15/04/2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Madame l'entraîneure, Monsieur l'entraîneur
Cher(e) licencié(e)

La saison 23/24 entre dans sa dernière partie et le mandat 2020/2024 avec. Il m'a semblé opportun de sortir de ma réserve pour communiquer sur les **faits marquants** des 2 derniers mandats, la situation de la ligue et sa situation financière.

Depuis 2016, le service aux clubs a été une de mes préoccupations majeures avec :

- La multiplication des stages gratuits (formations Dan, arbitrage, expert...) sur le territoire malgré les coûts parfois importants
- L'instauration de la gratuité d'entrées aux compétitions de ligue,
- Doublement des rémunérations et indemnités kilométriques multipliées par 4 pour les personnels indispensables à la tenue des compétitions,
- L'emploi avec mise en place systématique de contrat de travail pour tous les intervenants,
- Le maintien des équipes de ligue avec financement total, malgré la mise en place du PAHN. Seuls 3 ligues ont conservé et financent une telle équipe,
- Création d'une équipe de ligue Poursuivi,
- Les soutiens financiers aux clubs organisateurs de manifestations,
- Les aides financières directes aux clubs formateurs (DIF et DAC),
- Les aides financières directes aux clubs pendant la période COVID,
- ...etc. La liste pourrait être longue encore

Si ces actions sont **gratuites pour les licenciés, elles ont un coût pour la ligue** qui doit trouver les ressources financières nécessaires aux équilibres budgétaires. J'ai néanmoins poursuivi l'objectif de privilégier l'intérêt général des clubs plutôt que les intérêts particuliers.

Pendant les deux années covid 2019 & 2020, les comptes de la ligue ont enregistré un solde positif important grâce aux aides diverses de l'État que je suis allé chercher, jour après jour, et la baisse d'activité. Ceci a permis, sur les saisons 20/21 et 21/22, de financer un vaste **plan de relance** par la rétrocession de finances aux clubs, le financement de **nombre d'actions** et manifestations de territoires, les financements de nombreux déplacements des équipes combats, qui ont profité en premier lieu aux clubs, mais sans que les résultats soient toujours au rendez-vous. Ces mannes financières de l'État ont permis **d'absorber 2 années déficitaires** et relancer une nouvelle dynamique (cf le nombre d'inscrits aux compétitions de ligue en nette augmentation sur 23/24),.

Surtout, cette opportunité a permis de reconstituer un **"fonds de roulement"** financier suffisamment solide pour tenir et financer tout le fonctionnement de la ligue, depuis la rentrée jusqu'aux paiements des rétrocessions fédérales (février-mars) et des subventions publiques (août) en toute fin de saison. Les rétrocessions fédérales sur licences représentant environ 30% du budget ligue, sont la **contribution de chaque club au fonctionnement général**. Malgré cela, de trop nombreux ne licencient pas tous leurs adhérents, **privant ainsi la ligue des ressources nécessaires aux actions qui profitent à tous**. Et parmi ceux-là, il y a ceux qui réclament toujours davantage de budgets et services gratuits, ce qui m'interroge toujours.

C'est dans un esprit de transparence que j'ai décidé de publier un point financier intermédiaire du 01/09/2023 au 31/03/2024, sous la forme d'un **"compte de résultat intermédiaire par pôles"**, correspondant à la forme du prévisionnel adopté en AG. J'espère que ceci apportera de la clarté face aux discours choquants de certains, et qui me sont rapportés après chaque compétition notamment.

F. SERRANO, président

Compte de résultat du 01/09/2023 au 31/03/2024

Charges		Produits	
A- FORMATIONS	-1 652,68	F- SUBVENTIONS PUBLIQUES	21 500,00
A10- ENSEIGNEMENT	-30,60	F20- REGION	21 500,00
A20- ARBITRAGE	-811,70	G RETROCESSIONS	42 659,00
A40- PREPRATION DAN	-810,38	G10 FORMATIONS	1 004,00
B- HAUT NIVEAU	-21 859,85	G20- LICENCES AFFILIATIONS	41 655,00
B10 DFER COMBAT	-7 565,41	H- REVENU D'ACTIVITE	11 518,81
B20- DFER POUMSE	-3 810,33	H10- INSCR CHAMP JUN-SEN	3 194,00
B30- PAHN	-10 484,11	H20 INSCR CH TECHN & CRIT TECHN	2 069,10
C- COMPETITIONS DE LIGUE	-34 819,97	H30- INSCR CHAMP CADETS	1 687,54
C10- JUGES ARBITRES	-7 158,20	H40- NSCR COUPE JEUNES MINIMES	3 343,17
C20- PERSONNELS LOGISTIQUES	-5 444,25	H70- INSCR EXAMEN DAN	1 225,00
C30 PRESTATAIRES	-13 556,61	I- AUTRES PRODUITS	34 553,16
C40- HEBERGEMENT	-1 331,00	I10- VENTE PASSEPORTS SPORTIFS	31 500,00
C50- RESTAURATIONS	-2 340,20	I50- PORT RECUPERE	452,50
C60- FOURNITURES ET SERVICES	-4 174,23	I70- DIVERS	2 600,66
C70- AUTRES & MATERIELS	-815,48	TOTAL PRODUITS	110 230,97
D- ACTIONS SPECIFIQUES	-2 022,89		
D 50- EXAMENS DAN	-1 718,89		
D 70- ACTIONS SOUTIEN FORMATION	-304,00		
E - FONCTIONNEMENT	-49 283,83		
E10- COMITE DIRECTEUR	-223,30		
E20- MISSIONS ELUS	-1 324,98		
E30- PERSONNEL BENEVOLE	-907,66		
E40- PERSONNEL SALARIE	-17 139,15		
E50- ACHAT PASSEPORTS	-17 000,00		
E60- PRESTATAIRES SERVICES	-9 363,34		
E70- AUTRES	-951,91		
E80 ACHATS EQUIPMT MATERIELS	-2 373,49		
TOTAL CHARGES	-109 639,22		
Résultat :		591,75	

ANALYSE BUDGETAIRE 2023/2024 AU 31/03/2024

Pendant la période covid et les fermetures de ses activités décidées par les pouvoirs publics, la ligue a pu bénéficier des dispositifs d'indemnisations de l'Etat (chômage et perte d'exploitation). Ces dispositifs de recettes supplémentaires, combinés à la baisse des dépenses, vu la baisse d'activité, ont permis d'engranger près de 70 000 €. Ces sommes ont été entièrement réinvesties, après covid, en direction des clubs sur 3 axes :

- Aides financières directes par rétrocession au prorata du nombre de licences,
- Financement intégral logistique aux clubs organisant des manifestations d'animations de territoires,
- Financement intégral des nombreux déplacements des équipes de ligue bénéficiant directement aux clubs.

Ces 2 années déficitaires au plan financier, absorbées grâce aux indemnisations de l'État, ont directement profité à tous les clubs et ceux engagés dans les actions de relance de l'activité aux côtés de la ligue. Tous ces éléments ont été abordés et expliqués lors des AG 2022 et 2023. À ce jour, les comptes sont revenus à des montants plus habituels avec un fonds de roulement permanent se situant autour de 80 000 €.

1- Les budgets 2023/2024

Le compte de résultat intermédiaire par pôles de dépenses/recettes au 31 mars est établi à date et ne tient pas compte des éventuelles "factures non encore parvenues" malgré le suivi mensuel très rigoureux que j'opère personnellement. A date, ces factures non encore parvenues représenteront environ 1 500 €.

Ce compte intermédiaire au 31/03/2024 fait apparaître les données suivantes (cf document page 2) :

- Total dépenses depuis le 01/09/2023 : 109 639.22 €
- Total recettes à date : 110 230.97 €
- Solde à date (hors subventions à percevoir) : 591.75 €

A quoi sert le fonds de roulement permanent ?

En l'attente du paiement des subventions publiques (fin de saison), la totalité du fonctionnement de la ligue est financé par le fonds de roulement (réserves) qui a pu être constitué au fil des ans, ventes des passeports et inscriptions compétitions et grades. Il permet le fonctionnement normal de la ligue et le financement de toutes les actions entre la date de rentrée et le mois de février, date de l'acompte sur rétrocessions licences fédérales. Sans cette réserve de sécurité, aucune action ne pourrait être financée pendant les 6 premiers mois de la saison.

2- Les subventions à recevoir :

- **PSF** : Nous sommes en attente des décisions d'attributions. Compte tenu des baisses de dotations enregistrées depuis 3 saisons, il est très probable que l'attribution sera, pour 2024, au mieux égale à 2023.

Pour rappel : **2021 : 17 700 €, 2022 : 17 000 €, 2023 : 16 700 €**. Soit une baisse de - 6% sur la période

- **Contrat d'objectifs 2024 Région** : Le même constat peut être raisonnablement fait au regard de l'évolution ou plutôt involution des attributions successives. A ce titre la ligue a perçu :
 - o **2019 : 28 377 €, 2020 : 28 500 €, 2021 : 26 000 €, 2022 : 23 000 €, 2023 : 21 500 €**. Soit une baisse de -24% sur la période.

La comptabilité de la ligue, externalisée au cabinet d'expertise comptable C-Conseil, est tenue en saison sportive du 01/09/N au 31/08/N+1 conformément aux statuts fédéraux et de la ligue. Les subventions publiques sont

attribuées en année civile, il convient donc de répartir les dotations au prorata-temporis en affectant les montants selon la formule suivante :

- 8/12^{ème} pour la saison N (01 à 08/N) et 4/12^{ème} sur N+1(09 à 12/N+) à provisionner sur la saison N+1.

Dans l'hypothèse d'un maintien des niveaux 2023, ceci permet de projeter un montant au budget 2023/2024 :

- PSF 16 700€ X 8/12 = **11 133 €**
- Région : 21 500 € X 8/12 = **14 333 €**

Reliquat prévisionnel de rétrocessions licences : **1500 €** (versé en octobre N+1) Soit total : **26 466 €**. La ligue disposerait donc d'un montant de **591.75 € + 26 466 € = 27 057.75 €** pour la période du 01/04 au 31/08/2024.

Pour fixer un objectif de **déficit financier 2023/2024 égal à 0 €**, il conviendra de prendre en compte ce solde prévisionnel disponible en regard des charges prévisionnelles jusqu'au 31/08/2024. Chaque excédent ou déficit annuel vient impacter à la baisse ou à la hausse les réserves, et a une incidence sur les capacités financières de la ligue.

3- PROJECTIONS DES CHARGES PREVISIONNELLES

Les échéances obligatoires restantes et charges de fonctionnement incompressibles sont :

- Compétitions : Coupe benjamins le 21 /04/24, animations babies et tests matches minimes, dont l'éloignement impactera les coûts du transport des tapis et les déplacements des arbitres, staff et personnels logistiques, permet d'évaluer le coût à **8 000 € net** (après déduction des inscriptions).
- 2 stages préparation DAN : **800 €**, 2 stages arbitrage : **1000 €**, 1 examen dan (fin de saison) : **1 500 €**, 1 examen arbitre régional : **1000 €**, Salaires et charges : **13 500 €**, Dimotrans stockage : 180*6 = **1 080 €**, Location box stockage Shurgard : 178 * 6 = **1068 €**

Ces éléments permettent de projeter un léger déficit de **27 057 – 27 948 = -891 €** (sauf imprévus). Espérons donc que les montants d'attributions de subventions pourront l'absorber ou bien des arbitrages seront nécessaires.

4- LES RESSOURCES DE LA LIGUE

Comme chacun le sait, elles se composent des droits d'inscriptions aux actions, des subventions publiques et des rétrocessions sur licences et affiliations.

C'est ce dernier point qui pose problème. Quelques clubs ne respectent pas les règles fédérales et ne licencient pas tous leurs adhérents. Et pour certains la quasi-totalité. Privant ainsi la ligue de financements pourtant nécessaires à son fonctionnement. Il conviendra sans doute, là aussi, de procéder à des arbitrages, notamment sur la gratuité des actions qui profitent à tous ou sur leur poursuite pure et simple (pour la seule saison 22/23 ce phénomène a provoqué la perte de recettes de 12 000 à 15 000€ sur le budget annuel de la ligue).

J'ai été un peu long mais il m'a paru important de vous communiquer ces éléments factuels. Je souhaite que cette analyse ait été de nature à éclairer les présidents et professeurs et licenciés pour ne pas céder aux discours des sceptiques qui reposent sur des affirmations souvent mensongères et probablement une dose de mauvaise volonté à des fins de stigmatiser l'intégrité des dirigeants de la ligue. C'est inacceptable.

F. SERRANO, président